

La volonté d'économiser l'énergie a fait progresser la technologie. Et côté portefeuille ?

Par Benoît Delabre



(© S. Leitenberger)

Chaudière : investir pour économiser

Ça sent le roussi dans la chaufferie ? La vieille chaudière peine à chauffer la maison, les brûleurs sont encrassés et la pompe se dégonfle ? Il est temps de changer tout cela pour du neuf !

Changer de chaudière, c'est un peu comme changer de voiture. C'est une décision que l'on ne prend pas à la légère. L'investissement est conséquent et engage le foyer sur le long terme. Pas question en effet de s'apercevoir trop tard que l'on a fait le mauvais choix. Avant toute démarche il s'agit donc de remettre à jour ses connaissances sur les technologies existantes. Le combustible, le coût, l'efficacité énergétique et la place disponible sont les critères de base à prendre en compte.

Côté combustibles, les carburants fossiles que sont le gaz et le fioul res-

sent les plus courants. Pour une raison très simple : leur efficacité énergétique (et donc environnementale) est très élevée par rapport à leur coût ; efficacité rendue encore plus grande par l'apparition de nouvelles technologies avec les chaudières à condensation ou à basse température.

Depuis quelques années maintenant, la volonté d'économiser l'énergie a fait progresser la technologie. Les chaudières de nouvelle génération sont donc nettement plus performantes que les anciennes. Intéressant pour l'environnement mais aussi pour le portefeuille... Ainsi les chaudières

à condensation récupèrent la vapeur d'eau présente dans les gaz de combustion et l'utilisent pour chauffer l'eau de retour des radiateurs, plus froide. Résultat : une économie d'énergie de l'ordre de 20 à 30 %, et accessoirement des rejets de gaz nettement moins chauds dans l'atmosphère (70°C au lieu de 200°C...). Ces performances valent en outre à la chaudière à condensation une éligibilité à un crédit d'impôt de 15 %.

Autre possibilité : la chaudière basse température. Celle-ci ne chauffe l'eau qu'à 50°C, contre 90°C pour une chaudière classique... Dif-

facile de chauffer la maison ? Pas du tout, car ces chaudières sont associées à des planchers chauffants ou à des radiateurs spéciaux basse température, qui compensent cette différence en proposant un chauffage confortable mais aussi plus progressif. Les économies d'énergies seraient de l'ordre de 15 à 20 %. En revanche les chaudières basse température ne sont plus éligibles au crédit d'impôt.

Le bois a le vent en poupe

Mais bien sûr, les énergies fossiles ne sont pas renouvelables. Un malus sur le plan écologique, mais aussi et surtout financier, puisque leur raréfaction à l'échelle planétaire pèse progressivement sur les prix. Dans ces conditions, le bois est revenu dans l'air du temps. Économique et écologique, il peut se présenter sous plusieurs formes : en bûches, en plaquettes ou en granulés. Son principal inconvénient : le besoin d'un espace sec et aéré relativement conséquent pour le stockage (et la corvée

Estimation comparative du coût

(Pour une maison de 100 m²/Puissance de 25 kW à 35 kW)

Type de chaudière	Achat (hors crédits d'impôts)	Consommation et entretien (par an)
Gaz de ville	2 000 à 5 000 €	1 000 à 1 200 €
Gaz liquide (GPL)	3 000 à 6 000 €	1 800 à 2 100 €
Fuel	3 000 à 6 000 €	1 600 à 1 800 €
Bois	4 000 à 10 000 €	900 à 1 200 €

Attention ces estimations ne tiennent pas compte des éventuelles variations des prix de l'énergie. Il s'agit surtout de permettre de comparer les coûts des matériels.

que cela implique quand il s'agit de bûches)...

En outre, nouvelle technologie oblige, les chaudières à bois sont encore un peu plus chères que celles à gaz ou, dans une moindre mesure, que celles à fioul ou à gaz liquide. Pour le fioul et le GPL, la différence à l'achat de la chaudière est rapidement comblée par la différence de prix entre combustibles. En revanche

il est plus difficile de faire rivaliser une chaudière à bois avec un modèle qui fonctionne au gaz de ville.

Intéressant toutefois, les chaudières à bois sont éligibles à un crédit d'impôt d'au moins 25 %, voire de 40 % s'il s'agit de remplacer un équipement ancien.

La ventouse ?

Les chaudières à ventouse sont une solution astucieuse. Une "ventouse" est un dispositif qui prélève directement à l'extérieur du logement l'air nécessaire au fonctionnement de la chaudière. L'apport d'air frais et l'évacuation des produits de combustion s'effectuent par deux conduits, concentriques ou séparés, traversant un mur ou une toiture.

Étanches, les chaudières équipées de ventouses n'ont pas besoin d'une cheminée et peuvent être installées dans un petit espace non ventilé (placard). Elles améliorent encore la sécurité de la chaudière et réduisent de 4 à 5 % les consommations par rapport à celles qui n'en sont pas dotées. Ce système existe pour tous les types de chaudières (standard, basse température, à condensation), qu'elles fonctionnent au gaz ou au fioul.



Les chaudières à bois sont éligibles à un crédit d'impôt d'au moins 25 %, voire de 40 % s'il s'agit de remplacer un équipement ancien.